

Séance ordinaire du 16 mars 2015

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce seizième jour du mois de mars deux mille quinze à dix-neuf heures quarante, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Robert Maranda, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil de la Ville Mario Fortier et Réjean Lamontagne.

Assistent à la séance : Marie-Lise Côté, directrice générale par intérim, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2015-02-18

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 mars 2015, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 10.2 intitulés :

« Infrastructures

Financement de la dépense relative aux travaux de pavage de certaines voies publiques, routes d'accès aux sablières et carrières pour l'année 2015
Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-019 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« Comité exécutif

Félicitations pour l'organisation des *Jeux provinciaux d'hiver* d'Olympiques spéciaux Québec »

« Comité exécutif

Félicitations aux lauréats des *Fidélides 2015* de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec »

« Comité exécutif

Condoléances aux membres de la famille de monsieur Georges Mamelonet »

« Service de police

Fin du lien d'emploi d'un policier de la Direction du service de police
Document d'aide à la décision POL-2015-007 »

« **Direction générale**

Ententes à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Québec dans le cadre du programme Trame verte et bleue
Document d'aide à la décision DG-2015-071 »

« **Direction générale**

Nomination de Raymond Chabot Grant Thornton pour agir à titre de vérificateur général pour les mandats d'audit au 31 décembre 2014
Document d'aide à la décision DG-2015-074 »

« **Finances**

Désignation d'un représentant de l'employeur au comité de retraite du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986)
Document d'aide à la décision FIN-TRE-2015-009 »

« **Urbanisme**

Détermination de la date et de la procédure de l'audition de l'appel de la décision du comité de démolition refusant la démolition du bâtiment situé au 30, route du Président-Kennedy (secteur Lévis)
Document d'aide à la décision URBA-2015-025-R-2 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-19

Signature du livre d'or par monsieur Jean Cauchy

Monsieur Jean Cauchy, est invité à signer le livre d'or pour souligner sa nomination reçue le 25 novembre 2014, au grade de Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur par décret du président de la République française. Cette haute distinction française illustre la profonde gratitude exprimée envers monsieur Cauchy pour son engagement dans la libération de la France. De plus, le maire souligne également la remise de la médaille de l'Assemblée nationale du Québec à monsieur Cauchy le 8 novembre 2009.

CV-2015-02-20

Félicitations pour l'organisation des *Jeux provinciaux d'hiver d'Olympiques spéciaux Québec*

ATTENDU que du 6 au 8 mars 2015, la Ville était l'hôte des *Jeux provinciaux d'hiver d'Olympiques spéciaux Québec (OSQ)*;

ATTENDU que cet événement sportif d'envergure regroupant plusieurs centaines d'athlètes vivant avec une déficience intellectuelle, provenant de plusieurs régions du Québec, a été couronné de succès;

ATTENDU la qualité de l'organisation de cet événement et le travail d'équipe constaté lors de sa réalisation;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé à l'unanimité

De féliciter monsieur Jacques Tanguay, président, et tous les autres membres de la corporation responsable de l'organisation des *Jeux provinciaux d'hiver*, dont monsieur Mario Fortier, membre du conseil de la Ville, pour la qualité de l'organisation de ces jeux.

De féliciter madame Annie Pelletier, marraine des *Jeux provinciaux d'hiver*, et monsieur Alexandre Bilodeau, ambassadeur de ces jeux, pour leur support aux athlètes tout au long de ces jeux.

De féliciter monsieur Daniel Granger, président d'Olympiques spéciaux Québec, pour sa confiance et son apport à la tenue de ces jeux.

De féliciter monsieur Laurent Fallon, directeur général de la corporation responsable de l'organisation de ces jeux, pour sa contribution au succès de ces jeux.

De féliciter monsieur Michel Gagné, chef du Service des sports et du plein air et vice-président de la corporation, pour sa contribution à l'obtention de ces jeux et à leur réalisation.

De féliciter tous les membres du personnel de la Ville impliqués, provenant de plusieurs directions, pour leur contribution exceptionnelle à la réalisation de ces jeux.

De féliciter monsieur Luc Lévesque, directeur de l'école secondaire Pointe-Lévy, pour sa collaboration soutenue dans le cadre de cet événement.

De féliciter tous les bénévoles, plus de 200 personnes, pour l'apport exceptionnel à la réalisation et au succès de cet événement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-21

Condoléances aux membres de la famille de monsieur Georges Mamelonet

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville à la famille et aux amis de monsieur Georges Mamelonet à la suite de son décès. Monsieur Mamelonet a été maire de Gaspé de 2003 à 2008 et député à l'Assemblée nationale de 2008 à 2012 représentant la circonscription de Gaspé. Il était un politicien d'expérience, dévoué, déterminé et un homme d'affaires acharné ayant à cœur le développement de sa région.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-22

Félicitations aux lauréats des *Fidéides 2015* de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé à l'unanimité

De féliciter le golf La tempête, lauréat du prix Rayonnement hors Québec, la Caisse Desjardins de Lévis, lauréate du prix Affaires et engagement ainsi que Valéro finaliste dans cette catégorie et le Groupe Garneau thanatologue, lauréat du prix Services, lors de *Fidéides 2015* de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-23

Période de questions

Environ 30 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2015-02-24

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 2 mars 2015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-25

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 23 et 24 février et 2 et 3 mars 2015

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 23 et 24 février et 2 et 3 mars 2015 est déposé.

CV-2015-02-26

Modification du titre d'un emploi cadre à la Direction du service de la sécurité incendie

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-013](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'autoriser la modification du titre d'emploi suivant :

- de modifier le titre « adjoint ou adjointe au directeur – Prévention et soutien à l'organisation » pour le titre « chef de service – Prévention et soutien à l'organisation » à la Direction du service de la sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-27

Besoins de main-d'œuvre au Service des travaux publics et du génie de la Direction des infrastructures

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-010-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'approuver le mouvement de main-d'œuvre lié au poste cadre du Service des travaux publics et du génie de la Direction des infrastructures, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2015-010-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-28

Avis de la Ville concernant l'instance de concertation pour la région de la Chaudière-Appalaches

[Document d'aide à la décision DG-2015-049](#)

ATTENDU qu'en vertu du Pacte fiscal provisoire et du projet de loi 28 *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*, les Conférences régionales des élus seront dissoutes, et que la Municipalité régionale de comté est reconnue à titre de principal interlocuteur régional du gouvernement;

ATTENDU que les sommes dédiées, au Fonds de développement des territoires transiteront directement par les Municipalités régionales de comté, et que ce sont ces dernières qui décideront comment utiliser ces leviers financiers afin d'intervenir en matière de développement rural, économique et régional, et en matière d'aménagement, dans un esprit de souplesse, de subsidiarité et d'imputabilité;

ATTENDU qu'avec cette nouvelle gouvernance régionale, il appartiendra à

chaque Municipalité régionale de comté de prendre ses décisions de façon autonome, au bénéfice des citoyennes et des citoyens qu'elle représente, et qu'en conséquence, le rôle du Préfet de Municipalité régionale de comté est valorisé, devenant plus que jamais le véritable leader de sa communauté;

ATTENDU qu'avec la dissolution de la Conférence régionale des élu(e)s Chaudière-Appalaches et la mise en place de cette nouvelle gouvernance régionale confirment le rôle majeur des Municipalités régionales de comté en matière de développement, la Conférence des Préfets de la Chaudière-Appalaches devient *de facto* l'instance désignée afin de coordonner les dossiers touchant plusieurs Municipalités régionales de comté, de favoriser la mobilisation et la concertation des partenaires socioéconomiques, de définir les enjeux et les priorités de la région, et de représenter la région Chaudière-Appalaches au sein d'autres instances régionales ou nationales;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De recommander que la Conférence des préfets de la Chaudière-Appalaches puisse devenir l'instance régionale de concertation désignée afin de coordonner les actions de concertation de la région Chaudière-Appalaches et pour représenter la région à d'autres instances régionales ou nationales.

De demander à ce que pour réaliser ses mandats, la Conférence des préfets puisse continuer à recevoir des partenaires socioéconomiques lors de ses séances de travail.

De demander à ce que la Conférence des préfets se donne des règles de fonctionnement souples et efficaces.

De demander à ce que chaque municipalité régionale de comté soit invitée à défrayer des frais minimum de gestion de la Conférence des préfets.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Conférence des préfets de la Chaudière-Appalaches, à chaque préfet des municipalités régionales de comté de la Chaudière-Appalaches, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à la ministre du Tourisme et responsable de la région Chaudière-Appalaches, aux députés de Lévis et des Chutes-de-la-Chaudière et à la directrice de la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-29

Aide financière à la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis
[Document d'aide à la décision DG-2015-051](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'accorder une aide financière de 2 850 \$ à Fondation Hôtel-Dieu de Lévis pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-30

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis

[Document d'aide à la décision DG-2015-050-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, René Fortin, Ann Jeffrey, Janet Jones, Réjean Lamontagne et Fleur Paradis à participer à l'activité organisée au bénéfice de la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis, le 29 mars 2015 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-31

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de Fondation B.S.R.

[Document d'aide à la décision DG-2015-058](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Clément Genest, René Fortin et Réjean Lamontagne à participer à l'activité organisée au bénéfice de la Fondation B.S.R. le 2 mai 2015 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-32

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de Ressources-Naissances

[Document d'aide à la décision DG-2015-062](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau, Ann Jeffrey, Janet Jones et Fleur Paradis à participer à l'activité organisée au bénéfice de Ressources-Naissances le 15 avril 2015 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-33

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation au 27e colloque du Carrefour action municipale et famille
[Document d'aide à la décision DG-2015-063](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Janet Jones et Fleur Paradis à participer au colloque du Carrefour action municipale et famille les 7, 8 et 9 mai 2015, à Montmagny et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-34

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation au colloque Les arts et la Ville
[Document d'aide à la décision DG-2015-068](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet et Mario Fortier à participer au colloque Les arts et la Ville du 2 au 4 juin 2015 au Nouveau-Brunswick et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-35

Entente à intervenir avec Hydro-Québec concernant le partenariat pour le déploiement de bornes de recharge rapide (400 V) pour les véhicules électriques
[Document d'aide à la décision ENV-2015-016](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De conclure l'entente à intervenir avec Hydro-Québec, concernant le partenariat pour le déploiement de bornes de recharge rapide (400 V) pour les véhicules électriques, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision ENV-2015-016, et d'autoriser la maire et la greffière à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-36

Décret des travaux relatifs aux projets d'accès universel pour les personnes à mobilité restreinte, d'amélioration de bâtiments occupés par

des organismes partenaires et de remplacement de portes de garage
[Document d'aide à la décision INF-BI-2015-003](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Clément Genest

Décréter les travaux relatifs aux projets d'accès universel pour les personnes à mobilité restreinte, d'amélioration de bâtiments occupés par des organismes partenaires et de remplacement de portes de garage.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-37

Crédits additionnels pour le paiement de la gestion animalière relative à l'entente intermunicipale intervenue avec la Ville de Québec
[Document d'aide à la décision POL-2015-006](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'affecter mensuellement des crédits additionnels provenant du poste de revenus 01-233-11-011 (gestion des animaux Ville de Québec) au poste de dépenses 02-290-99-497 (gestion des animaux Ville de Québec) pour couvrir les dépenses relatives à l'entente intermunicipale concernant la gestion animalière, intervenue avec la Ville de Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-38

Entente à intervenir relative à la vérification des antécédents judiciaires effectuée par les corps de police du Québec pour les agences de la santé et des services sociaux relative à la vérification des antécédents à intervenir avec l'Agence de la santé et des services sociaux Chaudière-Appalaches et ententes à intervenir avec les exploitants de résidences privées pour aînés ou aînées, les sous-traitants ou les autres tiers
[Document d'aide à la décision POL-2015-004-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De conclure l'entente relative à la vérification des antécédents judiciaires effectuée par les corps de police du Québec pour les agences de la santé et des services sociaux relative à la vérification des antécédents à intervenir avec l'Agence de la santé et des services sociaux Chaudière-Appalaches, afin que la Direction du service de police effectue la vérification des antécédents judiciaires des administrateurs et des dirigeants des résidences privées pour aînés ou aînées du territoire de la ville à la demande de cette agence, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision POL-2015-004-R-1, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

D'autoriser un représentant de la Direction du service de police à signer chacune des ententes à intervenir avec les exploitants de résidences privées pour aînés ou aînées, les sous-traitants ou les autres tiers, concernant la

vérification des antécédents judiciaires des personnes œuvrant ou appelées à œuvrer au sein d'une résidence privée pour aînés ou aînées du territoire de la ville, selon le modèle d'entente, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-39

Nomination de membres au comité d'acquisition d'œuvres d'art de la Ville

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2015-006](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De nommer les personnes suivantes pour siéger au comité d'acquisition d'œuvres d'art de la Ville :

- Céline Lemay, à titre de personne reconnue pour son expertise dans le domaine des arts visuels ou des métiers d'art;
- Nadie Ostiguy, à titre de personne reconnue pour son expertise dans le domaine des arts visuels ou des métiers d'art;
- Marie-Hélène Lapointe, à titre de personne reconnue pour son expertise dans le domaine des arts visuels ou des métiers d'art.

De nommer la personne suivante à titre de substitut :

- Isabelle Lockwell, à titre de personne reconnue pour son expertise dans le domaine des arts visuels ou des métiers d'art.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-40

Confirmation au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations pour le projet de construction de locaux de musique et de danse

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2015-007-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De confirmer que le projet indiqué à la fiche de prise de décision DVC-ART-2015-007-R-1, visant à aménager de nouveaux locaux de danse et de musique, est autorisé et que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet à la condition que l'aide gouvernementale obtenue couvre 50 % des coûts du projet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-41

Crédits additionnels relatifs à une subvention de Tourisme Chaudière-Appalaches pour le renouvellement de l'exposition permanente du Lieu historique du chantier A.C. Davie
[Document d'aide à la décision DVC-ART-2015-008-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'accorder des crédits additionnels de 21 000 \$ au poste 02-782-13-649 afin de réaliser le projet de renouvellement de l'exposition permanente au Lieu historique national du chantier A.C. Davie, ce montant correspondant à la subvention provenant de Tourisme Chaudière-Appalaches au poste 01-383-00-005.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-42

Entente de collaboration à intervenir avec le Conseil du sport de haut niveau de Québec concernant le versement d'une aide financière
[Document d'aide à la décision DVC-2015-007](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller René Fortin

De conclure l'entente de collaboration à intervenir avec le Conseil du sport de haut niveau de Québec concernant le versement d'une aide financière à cet organisme afin d'assurer l'amélioration de l'offre de service aux athlètes et aux groupes d'entraînement de haut niveau de la Ville, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-2015-007 et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-43

Modifications à la politique de tarification des activités de loisir, des terrains et des locaux
[Document d'aide à la décision DVC-2015-004](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'approuver les modifications à la politique de tarification des activités de loisir, des terrains et des locaux, telles qu'elles sont présentées en annexe à la fiche de prise de décision DVC-2015-004.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-44

Financement de la dépense relative à l'aménagement des jeux d'eau au parc de l'Anse-Tibbits et décret de travaux

[Document d'aide à la décision DVC-EQR-2015-007](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser le financement de la dépense relative à l'aménagement des jeux d'eau au parc de l'Anse-Tibbits au montant maximal indiqué à la fiche de prise de décision DVC-EQR-2015-007, à même le fonds parcs et terrains de jeux et espaces naturels et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-45

Dépôt du rapport des activités du trésorier pour l'exercice financier 2014

[Document d'aide à la décision FIN-2015-008](#)

Le rapport des activités du trésorier pour l'exercice financier 2014 en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, est déposé à titre d'information.

CV-2015-02-46

Renouvellement du contrat pour la fourniture d'une assurance collective

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2015-008-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Michel Patry

De renouveler et d'accepter la tarification relative au contrat pour la fourniture d'une assurance collective, attribué par la résolution CV-2013-00-66, pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-47

Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 2 059 590 du cadastre du Québec (chemin des Couture, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-049](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation et le lotissement visant une superficie de 1,42 hectare d'une partie du lot 2 059 590 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-48

Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 2 845 828 du cadastre du Québec (route des Rivières, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-051](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 2 845 828 du cadastre du Québec, d'une superficie demandée de 1,381 hectare, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-49

Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour la construction d'un bassin de rétention sur une partie du lot 3 583 914 du cadastre du Québec (chemin des Forts, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-048](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour la demande d'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 3 583 914 du cadastre du Québec, pour la construction d'un bassin de rétention sur une superficie de 1 hectare, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-50

Modification de la résolution CV-2013-09-89 « Acquisition des lots 5 273 334 et autres du cadastre du Québec et de servitudes (rue de l'Étoile, de la rue de la Timonerie, de la rue des Caboteurs et de la rue Pèlerin, secteur Saint-Nicolas) »

[Document d'aide à la décision BP-2015-010](#)

Il est proposé par le conseiller René Fortin

Appuyé par le conseiller Clément Genest

De modifier la résolution CV-2013-09-89 « Acquisition des lots 5 273 334 et autres du cadastre du Québec et de servitudes (rue de l'Étoile, de la rue de la Timonerie, de la rue des Caboteurs et de la rue Pèlerin, secteur Saint-Nicolas) » :

- par le remplacement dans le troisième alinéa des mots et des chiffres « le lot 5 273 337 » par les mots et les chiffres « les lots 5 273 337 et 5 444 592 »;
- par l'ajout de l'alinéa suivant :

« D'acquérir à titre gratuit une servitude de passage sur le lot 5 444 593 du cadastre du Québec en faveur du lot 5 444 592 de ce cadastre, les frais relatifs à ce transaction à être assumés par Le boisé du St-Laurent secteur Roc Pointe inc. et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet. ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-51

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-26 sur les colporteurs

[Document d'aide à la décision INC-2015-010](#)

Le membre du conseil de la Ville Janet Jones donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-26 sur les colporteurs.

Ce règlement a pour objet de prévoir l'obtention d'un permis par une personne qui désire agir comme colporteur, les conditions d'émission d'un tel permis, son coût et les conditions d'exercice de cette activité.

CV-2015-02-52

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage H1 Habitation unifamiliale isolée sur une partie du lot 2 059 305 du cadastre du Québec, chemin Saint-Romain, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-005](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de permettre l'usage H1, habitation unifamiliale isolée, dans la zone A1805, et ce, uniquement sur la partie du lot 2 059 305 du cadastre du Québec visée par la décision numéro 171045 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et de prévoir des normes applicables à cet usag.

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner divulgue la nature générale

de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération concernant l'avis de motion du Règlement RV-2015-14-28 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (nouvelle affectation multifonctionnelle sur l'avenue Saint-Augustin, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2015-02-53

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-28 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (nouvelle affectation multifonctionnelle sur l'avenue Saint-Augustin, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-058](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-28 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme.

Ce règlement a pour objet de remplacer une aire d'affectation commerciale sectorielle située en bordure de l'avenue Saint-Augustin par une aire d'affectation multifonctionnelle.

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération concernant l'avis de motion du Règlement RV-2015-14-29 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifications dans les zones C1906 et M1902 situées sur l'avenue Saint-Augustin, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2015-02-54

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-29 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifications dans les zones C1906 et M1902 situées sur l'avenue Saint-Augustin, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-058](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-29 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet :

- d'autoriser, dans les zones M1902 et C1906, des nouveaux usages et d'interdire, dans la zone M1902, les classes d'usages C203, C205 et C114 et, dans la zone C1906, les classes d'usages C203, C205 et C304;
- de prévoir, dans ces deux zones, que les bâtiments mixtes comportant un ou des logements sont autorisés lorsque la partie du bâtiment non occupée par un logement est occupée uniquement par un ou des usages autorisés du groupe C1, tout en limitant à deux le

nombre de logements;

- de prévoir des normes applicables aux nouveaux usages dans ces deux zones;
- de modifier la norme relative à la marge de recul avant minimale, de supprimer la norme relative à la superficie minimale de plancher et de prescrire une norme minimale de 250 mètres carrés d'occupation au sol d'un bâtiment principal pour les usages des groupes C1 et C2 autorisés dans ces deux zones;
- de modifier l'identification de la zone C1906 par « M1906 » afin qu'elle corresponde à une dominance multifonctionnelle.

CV-2015-02-55

Adoption du Projet de règlement RV-2015-14-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage H1 Habitation unifamiliale isolée sur une partie du lot 2 059 305 du cadastre du Québec, chemin Saint-Romain, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-005](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-005.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération concernant l'adoption du Projet de règlement RV-2015-14-28 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (nouvelle affectation multifonctionnelle sur l'avenue Saint-Augustin, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) et assemblée de consultation et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2015-02-56

Adoption du Projet de règlement RV-2015-14-28 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (nouvelle affectation multifonctionnelle sur l'avenue Saint-Augustin, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) et assemblée de consultation

[Document d'aide à la décision URBA-2015-058](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-28 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-058.

De permettre au maire, ou à la personne qu'il désigne, de tenir une assemblée de consultation pour le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme lors d'une séance de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville.

Adoptée à la majorité

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération concernant l'adoption du Projet de règlement RV-2015-14-29 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifications dans les zones C1906 et M1902 situées sur l'avenue Saint-Augustin, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) et assemblée de consultation et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2015-02-57

Adoption du Projet de règlement RV-2015-14-29 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifications dans les zones C1906 et M1902 situées sur l'avenue Saint-Augustin, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-058](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-29 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-058.

Adoptée à la majorité

CV-2015-02-58

Adoption du Second projet de règlement RV-2015-14-12 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages C111 (soins personnels ou services professionnels) dans la zone H0336, située sur la route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-068](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Second projet de règlement RV-2015-14-12 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-01-00.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-59

Adoption du Second projet de règlement RV-2015-14-07 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (habitations

multifamiliales isolées, zone M1145, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-066](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Second projet de règlement RV-2015-14-07 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-00-49.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-60

Adoption du Règlement RV-2015-14-20 établissant un programme de subvention pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie

[Document d'aide à la décision ENV-2015-009](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-20 établissant un programme de subvention pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'établir un programme de subvention destiné à certaines personnes qui résident sur le territoire de la ville pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'adopter le Règlement RV-2015-14-20 établissant un programme de subvention pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-61

Adoption du Règlement RV-2015-14-25 de contrôle intérimaire relatif au prolongement de la rue Ernest-Lacasse au nord du boulevard Guillaume-Couture

[Document d'aide à la décision URBA-2015-062](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-25 de contrôle intérimaire relatif au prolongement de la rue Ernest-Lacasse au nord du boulevard Guillaume-Couture a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour

objet d'interdire toute nouvelle construction, tout agrandissement d'une construction et toute opération cadastrale visant à créer un nouveau lot à construire, sur le territoire délimité sur le plan joint en annexe au projet de Règlement de contrôle intérimaire relatif au prolongement de la rue Ernest-Lacasse au nord du boulevard Guillaume-Couture, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-062 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Règlement RV-2015-14-25 de contrôle intérimaire relatif au prolongement de la rue Ernest-Lacasse au nord du boulevard Guillaume-Couture.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-62

Adoption du Règlement RV-2015-14-08 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (habitations multifamiliales isolées, zone M1145, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-067](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-08 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'assujettir, dans la zone M1145, la délivrance de certains permis de constructions ou certificats d'autorisation concernant une habitation multifamiliale isolée à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et l'intégration architecturale ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2015-14-08 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-00-50.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-63

Adoption du Règlement RV-2015-14-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration

architecturale (construction d'un bâtiment principal dans la zone H2115, située sur la rue Saint-Georges, à proximité des rues Baribeau et Fortier, et pour l'aménagement du terrain, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-074](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'assujettir, dans la zone H2115, la délivrance d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation pour la construction d'un bâtiment principal et l'aménagement du terrain, y incluant les systèmes d'éclairage, à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2015-14-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-00-99.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-64

Adoption du Règlement RV-2014-13-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (habitation au-dessus d'un rez-de-chaussée à usage Commercial dans la zone C2543 située au coin des rues Étienne-Dallaire et Flaubert, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-076](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone C2543, des logements aux étages situés au-dessus d'un rez-de-chaussée occupé ou destiné à être occupé par un ou des usages du groupe C1 et d'exiger l'aménagement d'un écran tampon ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2014-13-96 modifiant le Règlement

RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-01-62.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-65

Fin du lien d'emploi d'un policier de la Direction du service de police [Document d'aide à la décision POL-2015-007](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De congédier administrativement le policier de la Direction du service de police visé par la fiche de prise de décision POL-2015-007, et de procéder à la fermeture de son dossier, étant donné le comportement récidiviste du comportement reproché, de son incapacité de corriger la situation et de fournir à la Ville une prestation normale de travail.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-66

Ententes à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Québec dans le cadre du programme *Trame verte et bleue* [Document d'aide à la décision DG-2015-071](#)

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Communauté métropolitaine de Québec ont signé le 7 mars 2013, un protocole d'entente visant l'octroi de l'aide financière de ce ministère permettant de réaliser des projets s'inscrivant dans le concept de la *Trame verte et bleue*, et que ce protocole d'entente a également pour objet de déléguer à cette communauté la gestion de l'aide financière accordée;

ATTENDU que ce protocole d'entente signé en mars 2013 identifie trois projets touchant le territoire de la ville, soit le parc des Chutes-de-la-Chaudière, parc régional de la Pointe-De La Martinière et la Grande plée bleue, prévoyant une participation financière de 1 200 000 \$ de la Communauté métropolitaine de Québec et de 2 400 000 \$ du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU qu'à la suite des discussions avec la Communauté métropolitaine de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, il convient de revoir le montage financier pour les projets des parcs Chutes-de-la-Chaudière et Pointe-De La Martinière, et d'ajouter les projets parc de la Rivière Etchemin, Sentiers récréatifs de Saint-Nicolas et Interconnexion et animation du Parcours des Anses, et qu'il convient également de modifier l'entente intervenue entre la Communauté métropolitaine de Québec et la Ville concernant le montage financier de la Grande plée bleue, le tout faisant suite aux discussions entre la Ville, cette communauté et ce ministère;

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De conclure cinq ententes distinctes dans le cadre du programme *Trame verte et bleue* dont la gestion est assumée par la Communauté métropolitaine de Québec, selon les modalités prévues aux ententes annexées à la fiche prise de décision DG-2015-071, soit pour la réalisation des projets du parc des Chutes-de-la-Chaudière, du parc de la Pointe-De La Martinière, du parc de la Rivière Etchemin, des Sentiers récréatifs de Saint-Nicolas et de l'Interconnexion et l'animation du Parcours des Anses, et d'accepter également de conclure l'avenant afin de modifier l'entente intervenue entre la Communauté métropolitaine de Québec et la Ville, concernant le montage financier du projet de la Grande plée bleue, et d'autoriser le maire et la greffière à signer ces ententes et cet avenant, tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision DG-2015-071, le tout conditionnellement à l'acceptation de l'avenant au protocole entre la Communauté métropolitaine de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et selon les conditions substantiellement conformes au projet d'entente déposé par la Communauté métropolitaine de Québec pour les projets identifiés précédemment.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-67

Nomination de Raymond Chabot Grant Thornton pour agir à titre de vérificateur général pour les mandats d'audit au 31 décembre 2014

[Document d'aide à la décision DG-2015-074](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Clément Genest

De nommer Raymond Chabot Grant Thornton pour agir à titre de vérificateur général pour les mandats d'audit au 31 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-68

Désignation d'un représentant de l'employeur au comité de retraite du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986)

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2015-009](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Durant l'absence d'un membre désigné par l'employeur au comité de retraite du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986), de désigner Sylvie Bourgoin, à titre de représentante de l'employeur pour combler temporairement ce poste vacant à ce comité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-69

Détermination de la date et de la procédure de l'audition de l'appel de la

décision du comité de démolition refusant la démolition du bâtiment situé au 30, route du Président-Kennedy (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-025-R-2](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De fixer au 21 avril 2015 à 19 heures, la date d'audition de l'appel de la décision du comité de démolition rendue le 4 novembre 2014 refusant la démolition du bâtiment situé au 30, route du Président-Kennedy (secteur Lévis).

D'établir la procédure d'audition de l'appel de cette décision, telle qu'elle est énoncée dans le document joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-2015-025-R-2.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-70

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2015-02-71

Félicitations aux athlètes lévisiens lors des *Jeux du Canada hiver de Prince George 2015*

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé à l'unanimité

De féliciter monsieur Tommy Cardinal, madame Jasmine Baillargeon, madame Lori-Ann Matte, monsieur Thierry Ferland, monsieur Antoine Roy, madame Anna-Belle Dubreuil, monsieur Philippe Boucher, monsieur Raphaël Couturier et monsieur David Baillargeon, pour leur exploit sportif lors des *Jeux du Canada hiver du Prince George 2015*, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-72

Période de questions

Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2015-02-73

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

À 21 heures 46, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
